



**GEMENG
RAMBROUCH**

19, Rue Principale
L-8805 Rambrouch

Affaire suivie par:
Marc PLETGEN
Secrétaire communal

T +352 23 64 09 -21
marc.pletgen@rambrouch.lu

AVIS AU PUBLIC

Affiché du 3 août 2023 au 14 août 2023 inclus

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, telle que modifiée par la suite, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Rambrouch porte à la connaissance publique que le conseil communal a arrêté en séance du 1^{er} juin 2023 un règlement communal concernant le cimetière forestier aménagé au lieudit « Weierbësch » entre Flatzbour et Holtz, avisé par Mme la Ministre de l'Intérieur le 21 juillet 2023 sans suspension ni annulation.

Le texte y relatif peut être entrevu par le public au secrétariat communal à Rambrouch, 19, rue Principale, pendant les heures de bureau.

Rambrouch, le 2 août 2023.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

La Bourgmestre,

Myriam BINCK



Le Secrétaire communal,

Marc PLETGEN